



Communiqué de presse

Amiens, le 13 septembre 2018

Prise en charge des mineurs non accompagnés : Laurent Somon alerte le Président de la République

Laurent Somon, président du Conseil départemental de la Somme, a remis ce jour lors de la présentation du plan pauvreté un courrier au Président de la République pour l'alerter de la saturation des dispositifs de prise en charge des mineurs non accompagnés.

Le Département est confronté à un afflux de plus en plus important de mineurs non accompagnés. Leur prise en charge relève de ses compétences en matière de protection de l'enfance. Face à l'absence de solutions matérielles pour mobiliser des places supplémentaires, le Département risque de ne plus être en capacité de les mettre à l'abri. Le nombre de jeunes entrant dans le dispositif reste constamment supérieur aux sorties.

Depuis plus de deux ans, le Département se mobilise pour trouver de nouveaux lieux d'accueil pour héberger les jeunes qui se présentent toujours plus nombreux. 200 places supplémentaires ont ainsi été identifiées et financées.

Les capacités d'accueil du Département sont aujourd'hui saturées. Le Département et ses partenaires ne parviennent plus à identifier de nouveaux lieux d'accueil possible.

Malgré la collaboration avec les services de l'État, le Département n'est aujourd'hui plus en mesure d'étendre ses capacités d'accueil, les moyens alloués par l'État couvrant à peine le dixième du coût d'hébergement des mineurs non accompagnés dans la Somme.

Cette situation engendre, par ailleurs, de grandes difficultés pour le personnel départemental de la protection de l'enfance. Sollicité jour et nuit, parfois dans l'incapacité de pouvoir apporter une réponse satisfaisante, accaparé par l'évaluation de la minorité et de l'isolement des jeunes au détriment de leur accompagnement et de la mise en place de véritables projets, le personnel est confronté à une perte de sens du cœur de métier de protection de l'enfance.

Laurent Somon interpelle le Président de la République pour une réforme de fond des compétences entre État et collectivités afin de créer les conditions d'une réponse humaine et cohérente à la question des flux migratoires et permettre aux Départements d'accomplir convenablement leurs missions de protection de l'enfance.

Contact presse :

Florian Vanbremeersch - 03 22 71 83 64 / 06 46 51 54 37 - f.vanbremeersch@somme.fr